

Pour diffusion immédiate

## Élections partielles le 16 décembre 2018

### **LES ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES- POINTE-AUX-TREMBLES ET DU DISTRICT DE SAINT-MICHEL APPELÉS AUX URNES**

**Montréal, le 2 novembre 2018** – C'est aujourd'hui que débute officiellement la période électorale en vue du comblement du poste de maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du poste de conseiller de la ville du district de Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Rappelons que ces deux postes sont devenus vacants à la suite de l'élection de Mme Chantal Rouleau et de M. Frantz Benjamin comme membres de l'Assemblée nationale du Québec.

#### **Le processus électoral**

Le président d'élection, Me Yves Saindon, tient à rappeler les principales étapes du processus électoral mis en œuvre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

1. la période de mise en candidature (du 2 au 16 novembre, 16 h 30);
2. le dépôt de la liste électorale (12 novembre);
3. la révision de la liste électorale (du 24 au 26 novembre);
4. la tenue du vote par anticipation (le 9 décembre);
5. la tenue du scrutin (le 16 décembre);
6. le dépouillement et le recensement des votes (le 16 décembre, à compter de la fermeture des bureaux de vote);
7. la diffusion des résultats provisoires (soirée du 16 décembre) et des résultats officiels après vérification finale (le 17 décembre).

Dans le cadre de ces deux élections partielles qui se déroulent sur des territoires différents, chaque électeur recevra un seul bulletin de vote où seront indiqués, dans l'ordre alphabétique, les nom et prénom de chaque candidat et le nom de leur formation politique, le cas échéant. Le mode traditionnel de votation sera en vigueur : il n'y aura aucune utilisation de mécanismes de votation électroniques.

Les personnes intéressées pourront suivre la diffusion des résultats sur le site web d'Élection Montréal : [ville.montreal.qc.ca/election](http://ville.montreal.qc.ca/election).

#### **Qui peut voter?**

Pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, toute personne doit être une personne physique âgée de 18 ans ou plus le 16 décembre 2018. Elle doit aussi être de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas être frappée d'une incapacité prévue par la loi. Elle doit aussi être domiciliée à cette date sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou du district de Saint-Michel et, depuis le 30 avril 2018 au Québec.

#### **Qui peut être candidat?**

Une personne qui désire poser sa candidature aux postes visés par ces élections doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de Montréal et doit aussi résider de façon continue ou non sur le territoire de la Ville depuis le 31 octobre 2017. Toute déclaration de candidature devra être produite entre le 2 et le 16 novembre 2018 à 16 h 30.

Les électeurs recevront à domicile toute l'information utile en ce qui a trait à l'inscription et à la révision de la liste électorale et à l'emplacement et aux heures d'ouverture des bureaux de vote les 9 et 16 décembre.

Pour plus de renseignements, les citoyens sont invités à visiter le site web d'Élection Montréal [ville.montreal.qc.ca/election](http://ville.montreal.qc.ca/election) ou à composer le 514 872-VOTE (8683).

-30-

Source : Bureau des élections de Montréal  
[ville.montreal.qc.ca/election](http://ville.montreal.qc.ca/election)

Renseignements pour les médias t: Pierre G. Laporte  
514 872-9376